L'Abeille de la Nouvelle-Orléans
Bureaux: 323 rue de Chartres,
Entre Conti et Bienville.

NEW ORLEANS BEE PUBLISHING CO., LIMITED.

NOUVELLE-ORLEANS.
MERCREDI, 23 JANVIER 1895.

VENTES A L'ENCAN.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

SUCCESSION

—DU—

GEN. P. G. T. BEAUREGARD

L'ELEGANTE

RESIDENCE EN BOIS A DEUX ETAGES,

No 255 Avenue de l'Esplanade,

A l'encoignure N. E. de la rue Derbigny.

—LA—

Jolie Bâtisse en Bois a deux étages,

Rue Derbigny,

Entre l'avenue de l'Esplanade et la rue Kerlerec.

LES DEUX BEAUX

LOTS DE TERRE

ADJAÇANTS POUR BATIR,

Sur la rue Derbigny.

La Centrale et Commode

RESIDENCE EN BRIQUES A TROIS ETAGES ET MANSARDE,

No 142 rue Carondelet,

Entre les rues Lafayette et Girod.

LE PRODUCTIF

Cottage Double en Bois,

No 218 rue Melpomène,

Entre les rues Baronne et Dryades,

—ET—

LA SPLENDIDE

ETENDUE DE TERRE

BIEN AMELIOREE,

SUR LE FLEUVE MISSISSIPPI

DANS LA PAROISSE JEFFERSON,

Un peu au-dessus du Canal Harvey et vis-à-vis l'avenue de la Louisiane.

No 38,254.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN.—W. A. KERNAGHAN, encanteur.—Bureau No 138 (vieux numéro 14) rue Carondelet—JEUDI, 24 janvier 1895, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre Camp et St-Charles, il sera vendu à l'encan en vertu et conformément à un jugement rendu le 24 octobre 1894 et signé le 30 octobre 1894, et de deux ordres, datés respectivement, les 21 et 27 novembre 1894 et d'un ordre daté du 16 novembre 1894, homologuant les procédures d'une réunion de famille, tenue le 14 novembre 1894, de l'Hon. G. H. Théard, juge de la susdite Cour, Division E, dans la succession du Gén. P. G. T. Beauregard, No 38,254 et d'un ordre homologuant les procédures d'une réunion de famille tenue le 27 novembre 1894 daté du 5 décembre 1894 de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A., dans la succession de Mme Laure T. Beauregard, défunte épouse de Charles A. Larendon, No 15,201 de la dite Cour, et d'un ordre daté du 6 décembre 1894, de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la susdite Cour, Division E, dans la succession de P. G. T. Beauregard susdit, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° **L'élégante résidence en bois à deux étages,** No 255 avenue de l'Esplanade, à l'encoignure N. E. de la rue Derbigny, dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Esplanade, Kerlerec, Claiborne et Derbigny. Elle est retirée de la banquette dont elle est séparée par une jolie barrière en fer et contient de larges galeries, corridors, salon avec manteaux en marbre, librairie, salle à manger, lieux d'aisance en porcelaine, cuisine, chambre à domestique, au premier étage; six chambres à coucher, cabinet de toilette et chambre à bain au deuxième étage; et deux chambres dans la bâtisse du fond. Le terrain est spacieux, il est distribué en jardin, gazons et promenades.

Le terrain est désigné par la lettre D, d'après le devis de l'arpentage fait par H. C. Brown, assistant voyer de ville, le 26 septembre 1894, annexé pour référence à un inventaire, dans la succession de P. G. T. Beauregard, par C. T. Soniat, notaire, le 2 octobre 1894, mesurant 64 pieds de face à l'avenue de l'Esplanade par 158 pieds 11 pouces 3 lignes de profondeur et de face à la rue Derbigny; puis sur une ligne courant vers la rue Claiborne et parallèle à l'avenue de l'Esplanade, 100 pieds, puis sur une ligne courant vers l'avenue de l'Esplanade et parallèle à la rue Derbigny, 28 pieds 11 pouces, 3 lignes, ensuite sur une ligne courant vers la rue Derbigny et parallèle à l'avenue de l'Esplanade, 36 pieds, ensuite sur une ligne courant vers l'avenue de l'Esplanade et parallèle à la rue Derbigny 130 pieds. Une des demeures la plus élégante et la mieux située sur l'avenue de l'Esplanade. Avec les chars électriques, en pleine opération, elle ne se trouve qu'à cinq minutes de trajet de la rue du Canal. Sujette au bail ladessus, expirant le 30 septembre 1895, au taux de $1.000 par an.

2° **La jolie bâtisse en bois** à deux étages rue Derbigny, dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet borné par l'avenue de l'Esplanade, les rues Kerlerec, Claiborne et Derbigny, retirée de la banquette dont elle est séparée par une barrière en fer et contenant corridors, six chambres, chambre à bain, etc.

Le lot de terre est désigné par la lettre B sur le devis sus-mentionné par H. C. Brown et mesure 31 pieds 5 pouces 8 lignes de face à la rue Derbigny sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Une bonne demeure ou un bon placement. Sujette à un bail expirant le 30 septembre 1895 au taux de $360 par an.

3° **Les deux beaux terrains pour bâtir,** adjaçant à la propriété ci-dessus deuxièmement décrite, de chaque côté et dans le même district et ilet, et désignés par les lettres A et C, sur le susdit devis par H. C. Brown, mesurant chacun 31 pieds 5 pouces 6 lignes de face à la rue Derbigny sur 100 pieds de profondeur, entre lignes parallèles; le lot A étant le plus rapproché de la rue Kerlerec et le lot C le plus rapproché de l'avenue de l'Esplanade. Ils peuvent être utilisés comme demeures ou comme placements avantageux.

4° **La résidence centrale,** attrayante et commode, à trois étages et mansarde, No 142 rue Carondelet, dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Carondelet, St-Charles, Lafayette et Girod, contenant corridor, salons doubles, salle à manger, cuisine et office sur le premier étage; corridors, onze chambres à coucher et chambre à bain aux étages supérieurs. Le lot de terre mesure 25 pieds 9 pouces de face à la rue Carondelet sur 150 pieds 6 pouces de profondeur entre lignes parallèles, et s'ouvrant dans le fond sur un passage de 20 pieds de largeur, en commun et pour l'usage du dit lot et autres contigus là-dessus. Sa proximité du centre des affaires assure sa constante location, faisant d'elle un placement certain et productif. Sujette au bail là-dessus expirant le 30 septembre 1895, au taux de $960 par an.

5° **Le joli cottage en bois** à un étage, à deux corps de logis, No 218 rue Melpomène, dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Melpomène, Terpsichore, Baronne et Dryades, ayant trois chambres, une allée de chaque côté, et une bâtisse en bois dans le fond ayant quatre chambres. Le terrain est une partie du No 5 dans l'ilet No 93, sur le plan original du faubourg Annonciation, dressé par Lafon et déposé à l'étude de Louis T. Caire, ancien notaire en cette ville, ledit lot mesure 30 pieds de face à la rue Melpomène, sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles (au pied français), 31 pieds 11 pouces 5 lignes, par 127 pieds 10 pouces 4 lignes (au pied américain); ledit lot est borné sur un côté par la partie qui reste du lot No 5 et sur l'autre par le lot No 6 sur ledit plan; est très près du Marché Dryades, est toujours en demande par de très bons locataires, est un placement sûr et productif, loué à raison de $432 par an.

6° **Deux morceaux ou parcelles de terre,** situés dans la paroisse Jefferson, en cet Etat. Ensemble avec toutes les bâtisses, améliorations et dépendances qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent, désignés par les lettres A et D, sur un plan dressé par J. A. D'Hémécourt, député-voyer de la Nouvelle-Orléans, le 30 juin 1876, une copie plus petite, faite par J. A. D'Hémécourt le 18 mars 1880, et annexé à un acte de Jas Fahey, 18 mars 1880 et mesurant conformément au dit plan comme suit: le terrain A a 750 pieds de face au chemin Public. Ensemble avec le droit de batture et le droit de l'accroissement en face des dits 750 pieds, et s'étendant 5,000 pieds de profondeur plus ou moins, et 750 pieds de largeur sur la ligne du fond. Le morceau ou parcelle D touche au morceau A immédiatement dans le fond et mesure sur la ligne de division 797 pieds, et s'étend en profondeur sur les lignes de chaque côté, à peu près 10,000 pieds entre lignes divergentes, de manière à lui donner 1,350 pieds de largeur sur la ligne du fond, lesquels dits morceaux de terre sont bornés sur le côté du haut par la propriété anciennement appartenant à Albin Rochereau, sur le côté du bas par la propriété de Mme Louise Destrehan, épouse de I. H. Harvey, et dans le fond par la propriété de J. De Gruy ou ses héritiers. Le tout sujet à tous les droits auxquels le Morgan Louisiana & Texas Railroad Company et le Texas & Pacific Railway Company sont revêtus et le droit de passage et voie à travers la dite propriété.

Les améliorations consistent d'une résidence en bois à un étage avec mansarde contenant des grandes galeries, vestibules, six chambres; dans le fond se trouvent trois maisons en briques et en bois ayant plusieurs chambres; sur les lieux se trouvent une grande écurie et plusieurs autres bâtisses, à quelques centaines de pieds de l'Avenue de la Louisiane et du débarcadère du bac, pouvant également être utilisé comme ferme et paturages, étant maintenant cultivé en jardin potager; dans le fond il y a une forêt de bois, et se trouve à proximité de la ville et lui donne une valeur pour la vente de ses produits. Sujet à un bail à raison de $1.200 par an payable à la fin de chaque année pour dix ans, à partir du 1er juillet 1889 avec le privilège de cinq ans après l'importe quel temps durant le bail ou au renouvellement du dit bail, le locataire a le droit d'acheter à une évaluation qui doit être déterminée par deux experts qui doivent être choisis un par le propriétaire et l'autre par le locataire; toute cette partie de la propriété louée, où maintenant se trouve la résidence et les dépendances, étant un arpent de face sur le fleuve Mississippi, sur une profondeur de quarante arpent, conformément à un acte passé pardevant Chas G. Andry, ancien notaire en cette ville, en date du 5 juillet 1889. Une copie certifiée est déposée au Bureau des Encanteurs et peut être vue par les parties désirant l'examiner.

Conditions—Pour le tiers du mineur un quart ou plus comptant, au gré des acquéreurs; le reste à 1, 2 et 3 ans de crédit; pour les deux tiers des majeurs, un tiers comptant; le reste à 1 et 2 ans de crédit; la partie différée doit être représentée par des billets garantis par hypothèque spéciale et privilège du vendeur et du vis-à-vis ou coupons, au gré des parties intéressées portant 8 pour cent d'intérêt par an, à partir de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final, 5 pour cent d'honoraires d'avocat pour enforcer la collection des dits billets en cas de procès. Les améliorations doivent être assurées et les polices transférées aux porteurs des billets et les acquéreurs assumeront les taxes dues et exigibles en 1895 en su du prix d'adjudication, 10 pour cent comptant du prix de leurs enchères seront requis au moment de la vente.

Actes de vente pardevant C. T. Soniat, notaire aux frais des acquéreurs.

22 déc—23 30—jan 6 13 20 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

CHEVAUX.

Succession J. F. Jaworek.—No 44,511—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN, W. A. Kernaghan, encanteur.—Bureau, 138 (ancien No 14) rue Carondelet—LUNDI, le 4 février 1895, à 11 heures du matin, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 22 janvier 1895, de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour, Division C, dans l'affaire ci dessus intitulée, devant le No 138 (ancien No 14) rue Carondelet, entre Canal et Commune—

Deux Chevaux—Conditions: Comptant sur les lieux. 23janv—23 27—fév—3 4

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Durant Da Ponte.

No 44.060 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN, —W. A. KERNAGHAN, encanteur.—Bureau, No 138 (ancien numéro 14) rue Carondelet—JEUDI, 7 février 1895, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre Camp et St-Charles, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 24 décembre 1894, de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus décrite, la propriété ci après décrite, à savoir—

Un certain morceau de terre situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par l'avenue St-Charles et les rues Prytanée, Aline et Foucher, consistant en deux portions désignées par les lettres "A", "B" décrites comme suit: La portion de terre désignée par la lettre "B", mesure 125 pieds 9 pouces 3 lignes de face à l'avenue St-Charles, sur une profondeur et face à la rue Aline de 184 pieds 6 pouces formant l'encoignure des dites deux rues et par une profondeur de 176 pieds 7 pouces 4 lignes sur la ligne opposée et 125 pieds de largeur dans le fond. La portion de terre désignée par la lettre "A" mesure 125 pieds 9 pouces 3 lignes de face à l'avenue St-Charles sur une profondeur et face à la rue Foucher de 229 pieds 1 pouce, formant l'encoignure des dites deux rues et une profondeur sur la ligne opposée de 236 pieds 11 pouces 3 lignes et une largeur dans le fond de 125 pieds. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, la partie au crédit s'il y en a doit être représentée par trois billets d'acquéreur, pour une somme égale, payables un, deux et trois ans après date, portant 6 pour cent d'intérêt par an, à partir de la date jusqu'au paiement, et garantis par hypothèque spéciale, et privilèges de vendeur, 5 pour cent d'honoraire d'avocat en cas de procès pour en forcer la collection des dits billets.

Les améliorations doivent être assurées et la police transférée au porteur des billets, et l'acquéreur assumera le paiement des taxes dues et exigibles en 1895, en sus du prix de son adjudication; 10 pour cent comptant seront requis du prix de son enchère au moment de la vente.

Acte de vente pardevant C. T. Soniat, notaire, aux frais de l'acquéreur.

5 jan—5 13 20 27 fév3 7

PAR ALBERT PAUL.

ANNONCE JUDICIAIRE.

La moitié d'un ilet de terre de valeur dans le deuxième district.

Succession de F. St-Clair Ferris.

No 42,070—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans. Division A.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur—Bureau No 727 rue de la Commune—MARDI, 29 janvier 1895, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 629 de la rue Commune, entre les rues St-Charles et Camp, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Thos. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté le 21 décembre 1894, dans l'affaire et pour le compte de la succession de F. St-Clair Ferris, il sera vendu à l'enchère publique, à savoir:

La moitié d'une certaine portion de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, située dans le deuxième district de cette ville, désigné comme l'ilet No 370. La dite moitié d'ilet est bornée par les rues Solomon, Napoléon, Conti et Bienville et mesure 322 pieds 8 pouces et 5 lignes de face à la rue Conti sur 319 pieds 8 pouces et 6 lignes de largeur dans le fond et 150 pieds 4 pouces et 7 lignes de profondeur et de face sur chacune des rues Napoléon et Solomon, le tout plus ou moins.

Conditions—Comptant. Acte de vente au frais de l'acquéreur, pardevant H. L. Loomis, notaire.

L'acquéreur déposera 10 0|0 du prix au moment de l'adjudication.

23 déc—1 8 15 22 29 janv

VENTES A L'ENCAN.

PAR Wm. P. CURTIS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

Succession de D. R. Carroll et femme.

Mercredi et Jeudi 30 et 31 Janvier 1895.

PAR WM. P. CURTIS, Encanteur—Bureau (ancien No 9), 137 rue Carondelet—Il sera vendu à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune entre St-Charles et Camp, à midi, en vertu d'un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté le 22 novembre 1894, dans l'affaire de L. J. Carroll vs la succession de D. R. Carroll et femme et als, étant No 42,642 du dossier de ladite Cour, la propriété ci-après décrite, (les plans sont exposés à la Bourse des Encanteurs), à savoir—

LE MERCREDI, 30 JANVIER 1895, IL SERA VENDU:

1° **Un certain lot de terre,** ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Carondelet, Jackson, Brainard et Joséphine, désigné comme lot No 21 et mesurant vingt-sept [27] pieds 5 pouces et deux lignes rue Carondelet sur une profondeur de 122 pieds 7 pouces et 2 lignes, étant une maison à deux étages, connue comme No 509 rue Carondelet.

2° **Un autre certain lot de terre,** aussi avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district que l'ilet ci-dessus et le touchant, et désigné comme lot No 22 et mesurant 27 pieds 5 pouces et 1 ligne de face à la rue Carondelet sur une profondeur de 122 pieds 7 pouces et 2 lignes, étant une maison à un étage, connue comme le No 511 de la rue Carondelet.

3° **Un certain lot de terre,** aussi avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St-André, Carondelet, Félicité et Baronne, composé de portions de lots Nos 20 et 21 et mesurant 30 pieds de face à la rue St-André sur une profondeur de 74 pieds, étant un double cottage à deux étages, connu comme Nos 411 et 413 rue St-André.

4° **Un certain lot de terre,** aussi avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le 4me District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Première, Clara, Philip et Marin, (ou Willow), désigné comme lot No 3, et mesurant 29 pieds 6 pouces de face rue Première, sur une profondeur de 91 pieds 9 pouces.

Les améliorations consistent en un cottage simple.

5° **Un certain morceau de terre,** ensemble avec toutes les bâtisses, améliorations et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Joséphine, Brainard, Jackson et Carondelet formant l'encoignure des rues Joséphine et Brainard et mesurant cent vingt deux pieds sept pouces et deux lignes de face à la rue Joséphine sur une profondeur et face à la rue Brainard à peu près de cent cinquante neuf pieds dix pouces et trois lignes; la dite portion de terre étant composée des lots Nos onze, douze, treize, quatorze qui se et se ze; Grande et confortable résidence en briques, corridor au cent e améliorations modernes, écuries, etc.

6° **Deux certaines portions de terre,** ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situées dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Joséphine, Baronne, Jackson et Brainard, se touchant, et mesurant, ensemble, cent onze pieds quatre pouces de face à la rue Joséphine, sur une profondeur et façade à la rue Baronne de cent soixante huit pieds et cent soixante-sept pieds de profondeur sur l'autre côté, mais auxquels sera conformément à un plan fait par Chas G. De l'Isle, voyer de ville, le 20 décembre 1894; le dit plan et doit être vendu séparément, comme suit—

Le lot A forme l'encoignure des rues Joséphine et Baronne, et mesure 21 pieds 2 pouces de face à la rue Baronne, 28 pieds 9 pouces sur la ligne du fond du dit lot, 111 pieds 4 pouces sur la rue Joséphine, et 113 pieds 2 pouces sur la ligne du lot B qui se touchent. Les améliorations du dit lot consistent en un cottage simple, ayant à peu près 8 chambres, corridor, chambre à bain, gaz, etc

Le lot B mesure 25 pieds 1 pouce de face à la rue Baronne, 25 pieds 2 pouces sur la ligne du fond du dit lot, 113 pieds 2 pouces sur la ligne du lot A, qui se touche, et 114 pieds 11 pouces sur la ligne du lot C qui y touche; les améliorations sur le dit lot consistent d'un cottage simple ayant à peu près 8 chambres, corridor, chambre à bain, gaz, etc.

Le lot C mesure 25 pieds 6 pouces de face à la rue Baronne, 25 pieds 7 pouces sur la ligne du fond du dit lot, 114 pieds 11 pouces sur la ligne du lot B qui se touchent, et 116 pieds 9 pouces sur la ligne du lot D qui se touchent. Les améliorations sur le dit lot consistent en un cottage simple, ayant à peu près 8 chambres, corridor, chambre à bain, gaz, etc.

Le lot D mesure 25 pieds 6 pouces de face à la rue Baronne, 25 pieds 7 pouces sur la ligne du fond du dit lot, 116 pieds 9 pouces sur la ligne du lot C qui se touchent et 118 pieds 7 pouces sur la ligne du lot E, qui se touchent, les améliorations sur le dit lot consistent d'un cottage simple ayant à peu près 8 chambres, corridor, chambre à bain, gaz, etc.

Le lot "E" mesure 25 pieds 2 pouces de face à la rue Baronne. 25 pieds 3 pouces sur la ligne au fond du dit lot, 118 pieds 7 pouces sur la ligne du lot "D" qui se touche et 120 pieds 5 pouces sur la ligne du lot F qui se touche. Les améliorations sur le dit lot consistent en un cottage simple, ayant à peu près 8 chambres, corridor, chambre à bain, gaz, etc.

Le lot F mesure 45 pieds 7 pouces de face à la rue Baronne, 37 pieds 4 pouces 6 lignes sur la ligne du fond du dit lot, 120 pieds 5 pouces sur la ligne du lot E qui touche, et 123 pieds 1 pouce et 4 lignes sur la ligne du côté droit du dit lot, près de la rue Jackson. Les améliorations sur le dit lot consistent d'une maison en bois à deux corps de logis et à deux étages, ayant 8 chambres sur chaque côté.

7° **Deux certains lots de terre,** ensemble avec toutes les bâtisses, améliorations et dépendances qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Baronne, Philip, Brainard et Jackson, désignés comme lots 13 A et 13 B sur un plan marqué Ceans et mesurant chacun 33 pieds 3 pouces et 1|2 d'une ligne de face à la rue Baronne sur une profondeur de 123 pieds 7 pouces et 4 lignes.

8° **Un autre lot de terre,** ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et ilet que la propriété dernière ci-dessus décrite et la touchant, désigné comme lot 14 "A" et mesure 33 pieds 3 1|2 pouces de face à la rue Baronne sur une profondeur de 123 pieds 7 pouces et 4 lignes.

Les deux propriétés ci dessus décrites maintenant subdivisées conformément à un plan fait par Chas. G. De l'Isle, député voyer de ville, en date du 20 décembre 1894; le dit plan est déposé en l'étude de N. B. Trist, notaire, et doit être vendu séparément, comme suit:

Le lot No 1 mesurant 45 pieds de face à la rue Baronne, 45 pieds sur la ligne du fond dudit lot, 123 pieds 7 pouces et 4 lignes sur le côté gauche dudit lot, près la rue Jackson et 123 pieds 7 pouces et 4 lignes sur la ligne du lot No 2 qui y touche. Les améliorations sur ledit lot consistent d'un cottage double.

Le lot No 2 mesure 54 pieds 9 pouces 3 lignes de face à la rue Baronne par 54 pieds 9 pouces 3 lignes sur la ligne du fond du lot, 123 pieds 7 pouces et 4 lignes sur la ligne du lot No 1 qui touche, et 123 pieds 7 pouces et 4 lignes sur la ligne droite du dit lot près la rue Philip. Les améliorations sur le dit lot consistent en un cottage simple.

9° **Deux certains lots de terre** vacants, situés dans le Sixième District de cette ville dans l'ilet No 4 8 borné par les rues Foucher, Dryades, Delachaise et Remparts, désignés comme lots Nos 19 et 20 se touchant et mesurant chacun vingt huit pieds de face à la rue Foucher sur une profondeur de cent neuf pieds six pouces et cinq lignes sur la ligne de division entre les dits lots, cent huit pieds cinq pouces et une ligne de profondeur sur l'autre ligne du lot numéro dix neuf et cent dix pieds huit pouces de profondeur sur l'autre côté de la ligne du lot numéro vingt et face à la rue Dryades, le dit lot numéro vingt forme l'encoignure des rues Foucher et Dryades.

10° **Un certain lot de terre,** ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Gravier, Magazine et Commune, formant l'encoignure des rues Tchoupitoulas et Gravier, et mesurant soixante-quatre pieds cinq pouces et six lignes de face à la rue Tchoupitoulas, sur une profondeur de cent onze pieds deux pouces et face à la rue Gravier, cent un pieds deux pouces et trois lignes de profondeur sur l'autre côté et soixante trois pieds huit pouces et deux lignes dans le fond, le tout plus ou moins. Les améliorations qui s'y trouvent consistent d'un magasin en briques à quatre étages, maintenant occupé par MM. Finlay et Brun wig.

11° **Deux certains lots de terre,** ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Neuvième, Laurel, Huitième et Live Oak ou Constance désignés par les numéros onze et douze et mesurant chaque trente-deux pieds de face à la rue Neuvième, sur une profondeur de soixante-dix pieds. Ledit lot No 11 forme l'encoignure des rues Neuvième et Laurel. Les améliorations consistent en quatre maisons à un étage.

JEUDI, 31 JANVIER 1895, IL SERA VENDU:

1° **La Plantation Palo Alto,** étant composée des morceaux de terre qui suivent, à savoir:

Premièrement—Une certaine plantation, située dans la paroisse Iberville, sur la rive droite du fleuve Mississippi, à peu près dix milles au bas de la ville de Plaquemine, mesurant seize arpents de face au fleuve Mississippi sur une profondeur qui y appartient (excepté cependant) 4 arpents de superficie de terre de face sur le côté du haut de la plantation et touche à la terre de la Vve Danos, appartenant à Napoléon Danos, borné au haut par la terre de Thomas Whaley et au côté du bas par le morceau de terre appartenant à Whaley et Hall, une moitié d'intérêt indivise a été acquise par acte du shérif dans les affaires Nos 1145 et 1226 du dossier de la Cinquième Cour Judiciaire de District, intitulées Louisa E. Whaley et époux vs Thomas Whaley, tuteur, et Anna Whaley et époux vs Thomas Whaley, tuteur, le 3 avril 1869, et l'autre moitié d'intérêt indivis a été acquise le 4 décembre 1869, par acte de Shérif dans l'affaire de Mary Cornelia Hall vs B. Rush, No 1283 du dossier de ladite Cour.

Deuxièmement—Un certain morceau de terre situé dans la paroisse Iberville rive droite du fleuve Mississippi et à peu près onze milles au bas du Bayou Plaquemine, mesurant seize arpents de face au dit fleuve par quarante arpents plus ou moins de profondeur la ligne du côté courant parallèlement borné au haut par les terres anciennement appartenant à Whaley & Hall et au bas par les terres maintenant ou anciennement appartenant à E. G. W. Butler; et deuxièmement, deux petits morceaux de terre dans la même paroisse, se touchant dans le fond de la susdite plantation ou morceaux, le premier ayant vingt-six acres de superficie, comme on peut le voir sur le registre du bureau des terres de la Nouvelle Orléans, au feu Louis Bagnon, en date du 20 avril 1822 No 133, signé J. J. M. Larrahan, receveur et le deuxième morceau contient vingt-neuf et 37|100 acres de superficie comme il est vu aussi dans le registre du bureau des terres, à la Nouvelle-Orléans, au dit Bagnon, en date du 15 mars 1831, et étant dans le Township No neuf, range No treize, No 141, signé N. L. Robinson, receveur des revenus publics, faisant ensemble une superficie de cinquante-cinq 37|100 acres, acquis de Stanley O. Thomas, par acte de vente pardevant P. Charles Cuvellier, notaire, pour la paroisse d'Orléans, le 18 mars 1872, enregistré au bureau de transfert, livre No 11, folio No 134, bureau du Recorder de la paroisse d'Iberville, 27 mars 1872.

2° **La Plantation Virginia,** étant composée des morceaux de terre comme suit:

1° **Une certaine plantation ou morceau de terre,** situé dans la paroisse Iberville, Etat de la Louisiane, dans le Township neuf, range Sud, numéro un est-and, est du District des terres de la Louisiane, sur la rive gauche du fleuve Mississippi, connu comme "Plantation Virginia" et désigné, conformément au dit plan de voyer fait par D. Gourrier, voyer, le 7 février 1870, annexé à un acte de vente par Mlle Eulalie Virginia Arnoux à Jean Baptiste Nezind Lorio, exécuté pardevant Charles T. Soniat, notaire en la paroisse d'Orléans, le 3me jour de février 1875, comme suit: Les Sections trente neuf, trente huit et une par le de trente sept mesurent conformément au dit plan dix et un seizième d'arpents de face sur une moyenne de profondeur de trente et deux cinquièmes d'arpents et ouvrant de onze et trois quarts de degrés ayant plus ou moins trois cent et quatre-vingt-dix sept 80|100 arpents ou trois cent et trente-six 71|100 acres. Cette vente n'inclut pas un petit lot de terre mesurant cinquante cinq pieds par deux cent pieds plus ou moins, sur la façade du coin du haut de la section trente huit, appartenant à François Brun et est borné par les deux bayous dans le fond. La propriété actuellement vendue fait face au fleuve Mississippi, rive gauche, bornée partiellement par la propriété de François Brun sur la façade d'un côté par la propriété maintenant ou anciennement appartenant à A. W. Babin et sur l'autre côté par la propriété de Charles Babin.

Deuxièmement—Un certain morceau de terre, situé dans la Paroisse d'Iberville, Etat de la Louisiane, dans le comté neuf, rangée sud, numéro un Est, District Sud-Est de la Louisiane, sur la rive gauche du fleuve Mississippi formant une portion de la plantation Virginie, et désigné d'après le devis de l'arpentage susmentionné comme suit, à savoir: Section trente-six mesurant quatre arpents et un tiers de face sur une profondeur d'environ trente-deux arpents à trois quarts; notre ligne parallèle; le dit morceau de terre fait face au fleuve Mississippi et est borné d'un côté par la propriété de A. V. Babin et dans le fond par le canal; contenant plus ou moins dix neuf 95 100 acres, ou cent quarante-et-un 70 10 arpents, acquis à la vente du shérif au sujet d'une vente du 21 mars 1878 dans l'affaire de Mlle E. V. Arnoux vs John A. Sowers No 1.719 du dossier de la cinquième cour judiciaire de district enregistré dans le livre de transferts No 13, entré 343, folios 499 à 504.

3° **La Plantation Ackbar,** étant un lot ou portion de terre situé dans Barataria, dans la Paroisse Jefferson, mesurant environ quatre arpents et demi de face sur la rivière Ouacha sur toute la profondeur de l'île aux Ouacha, bornée d'un côté par la propriété maintenant ou dernièrement appartenant à Manuel Perrin, et de l'autre côté par la propriété maintenant ou dernièrement appartenant aux fils Bronet; trente arpents de terre reprend sa largeur ordinaire portion de la rivière Ouacha, de dite environ quarante arpents, d'un bout à l'autre du fond de toute la profondeur de l'île, qui est à peu près de six milles du lac Ouacha. Acquise de J. C. De Gruy, par acte de vente pardevant N. B. Trist, notaire, pour la Paroisse d'Orléans, le 16 février 1871, enregistré dans le livre N. folio 306. Paroisse de Jefferson, le 17 février 1877.

4° **Une portion de terre** de 1,200 acres dans la Paroisse Tensas, étant composée des portions de terre suivantes: Premièrement, toutes les sections numéros quinze et seize dans le comté dit Nord de la rangée dit Est dans le District de terre Nord de la Rivière Rouge d'après les arpentages des Etats-Unis, contenant environ douze cent quatre vingt acres plus ou moins, acquise de Joseph Cordill par acte de vente pardevant Ebenezer Millen, notaire, dans et pour la Paroisse de Tensas le 6 janvier 1859.

5° **Plantation du Lac Jericho,** paroisse de Natchitoches, étant une certaine portion de terre située sur Old River, dans la paroisse Natchitoches, connue comme la réclamation William Hunter contenant deux mille six cent et quatre-vingt dix-sept acres, environ la moitié de la dite portion de terre s'étend des deux côtés de la rive de Old River, la partie de la terre descend sur le côté droit, borné au-dessus et au nord par les terres appartenant à Thomas Hunter, au-dessous et au sud par les terres de W. P. Morrow et Louis Dupleix, à l'ouest par les terres publiques et les terres de Prudhomme et autres, et les terre sur la rive gauche en descendant la dite rivière, étant bornée au dessus et au Nord par les terres ayant appartenues à Charles Diggs, Victor Durand et les héritiers de Gentry; au-dessous et au sud par les terres de Morrow et Emile Sempeyrac, et à l'est par les terres appartenant autrefois à Lobdell. Acquise aux ventes en partage faites par V. A. Burren, shérif et encanteur ex-officio, le 21 juillet 1875.

6° **La portion de terre Wallace,** paroisse Natchitoches, étant une portion de terre située et étant placée des deux côtés de Cane River, dans la paroisse de Natchitoches, dans cet Etat, et contient quatorze cents arpents, plus ou moins, et est bornée au-dessus des deux côtés de la dite rivière par des terres maintenant ou ayant appartenues à Mme Alexis Morceaux, et au-dessous, sur la rive droite, par des terres maintenant ou ayant appartenues à Edward Fridien, et en descendant sur la rive gauche, par les terres appartenant à Chappa St Germain, avec toute la profondeur appartenant à la dite portion de terre ou plantation. Acquise à la vente du marshal des Etats-Unis le 2 avril 1880 dans l'affaire de D. R. Carroll vs David Wallace No 8,967 du dossier de la Cour de Circuit des Etats-Unis pour le cinquième circuit judiciaire et District de la Louisiane. Enregistrée dans le livre 4 des ventes du Shérif, folio 286 et—— le 18 mai 1880.

7° **L'Endroit Rachal,** 500 acres, Paroisse Natchitoches étant une certaine portion de terre située dans la Paroisse Natchitoches, sur la rive droite de Little ou Atlas River, contenant 440 arpents, plus ou moins, borné au-dessus par es terres appartenant autrefois à Victor J. Rachal, au-dessous par celles d'Elysée Rachal, dans le fond par celles de L. B. Rachal et D. R. Carroll et sur le devant par la rivière Little ou Atlas. Acquise de Mme Mary T. Mason, par acte de vente pardevant John A. Barlone, député-greffier de la Onzième Cour Judiciaire de District, notaire ex officio le 4 août 1885.

8° **Une portion de terre** de vingt acres, paroisse de Natchitoches, étant une certaine portion de terre s'étendant et située dans la paroisse de Natchitoches, sur la rive droite de Little ou Atlas River en descendant, contenant cent vingt acres plus ou moins, étant bornée au-dessus par les terres appartenant à John Rachal, au-dessous par les terres du présent acquéreur, dans le fond par une portion de terre appartenant autrefois à Louis B. Rachal, sur le devant par la dite Little ou Atlas River, acquise de A. W. Bres par acte de vente pardevant Joseph Charleville, notaire dans et pour la paroisse de Natchitoches, le 9 octobre 1889. Enregistré dans le livre 9 des transferts, folio 174, le 16 avril 1890.

Conditions:—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur; la balance en paiements égaux, en un et deux ans à huit pour cent d'intérêt par an, garantis par hypothèque spéciale sur les propriétés vendues, et toutes les clauses usuelles concernant les assurances et les honoraires d'avocats. Les acquéreurs assumeront les paiements des taxes de 1895. Dix pour cent seront requis au moment de l'adjudication.

Actes de ventes pardevant N. B. Trist, notaire, aux frais de l'acquéreur.

30 déc—30—13 20 27 jan—à date

Avis aux Contribuables.

Le soussigné informe ses clients et le public qu'il s'occupe de prendre des affidavits pour le paiement des licences et de remplir les retours d'assessement.

F. D. CHARBONNET, Notaire,
606 Gravier, coin Camp, N. O.

13 janv—1m

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés Améliorées dans les Premier et Troisième District.

Succession de Jean D'Hérété, Marie Louise Fondar, sa femme, et Jean M. D'Hérété.

No 44,275.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.—Placide J. Spear, encanteur.—Bureau No 723 (ancien No 155) rue Commune—MERCREDI, 20 février 1895, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 50 et 52 rue Baronne, près Commune, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans en date du 14 janvier 1895, pour le compte de la susdite succession—

1° **Une certaine portion de terre,** avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, privilèges et servitudes y appartenant, située sur le Chemin de Gentilly, troisième district, dans l'ilet irrégulier borné par la rue Marigny, l'avenue St-Bernard et le Chemin de Gentilly, mesurant à peu près 300 pieds 8 pouces et 3 lignes de face à la rue Marigny, 209 pieds 7 pouces et 4 lignes au Chemin de Gentilly et Desard's Place (projetée) sur une profondeur de 638 pieds 11 pouces et 5 lignes de l'avenue Marigny au Chemin de Gentilly sur la ligne de profondeur la plus rapprochée de l'angle qui forme la jonction des dites avenue et chemin. La dite portion de terre, du côté le plus rapproché de l'avenue St-Bernard 413 pieds 2 pouces de profondeur sur la ligne presque perpendiculaire à l'avenue Marigny, et fermant à angle droit, 90 pieds d'un autre angle droit en ligne directe au Chemin de Gentilly ou Derouy Place, ayant 469 pieds 4 pouces 3 lignes sur le Chemin de Gentilly le tout contenant cinq lots de terre désignés par les Nos 38, 40, 41, 42, 43 et une portion de terre d'une forme irrégulière.

2° **Un certain lot de terre,** avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Julie, Poydras, Dorgenois et Broad, mesurant 32 pieds 1 pouce 5 lignes de face rue Poydras, 31 pieds 8 pouces et 6 lignes de face rue Julie sur une profondeur de 155 pieds 6 pouces sur la ligne du lot No 9, et 148 pieds 6 pouces et 5 lignes sur la ligne du lot No 11; le dit lot est désigné comme lot No 10 d'après un plan dressé par Buisson, daté le 13 février 1850.

3° **Tous les droits, titres, intérêts, etc,** du dit Jean D'Hérété dans et pour un certain lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par le Chemin de Gentilly, les Avenues St-Bernard et Paris et les rues Treasure et Abondance; le dit lot mesure 156 pieds de face sur le Chemin de Gentilly sur une profondeur de 120 pieds et forme le coin du Chemin de Gentilly et de l'Avenue St-Bernard, laquelle a été acquise par le défunt par titre de taxes.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication. Acte de vente pardevant John R. Légier, notaire, aux frais de l'acquéreur.

19 janv—19 20 23 30—fév 6 13 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de Valeur dans le Sixième District.

Anthony Stortz et al. vs Joseph Stortz et als.

No 43,743—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear encanteur, bureau No 723 rue Commune—MERCREDI, 23 janvier 1895, à midi, il sera vendu à l'encan, à la **Bourse des Encanteurs de la Nouvelle-Orléans, Nos 50 et 52 rue Baronne, près Commune,** en vertu de et conformément à un jugement rendu le 4 octobre 1894 et signé le 30 octobre 1894 par l'Hon F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, et aussi en vertu et conformément à un jugement de la 4me Honorable Cour, rendu le 10 décembre 1894 et signé le 14 décembre 1894, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci après décrite, à savoir—

10 certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, étant la moitié de l'ilet borné par l'Avenue Nashville les rues Camp, Chestnut et Eléonore, numérotés 1, 2, 3, 4, 15, 16, 17, 18, 19 et 20, d'après un plan dressé par L. H. Pilié, voyer, date le 19 décembre 1859 et déposé au bureau de C. V. Foulon, notaire en cette ville; les lots numéros un, deux, trois et quatre mesurent chaque 30 pieds de face rue Camp sur une profondeur de 120 pieds, le lot numéro un forme le coin des rues Camp et Eléonore, les lots numéros 15, 16, 17 et 18 mesurent chaque 30 pieds de face rue Chestnut sur une profondeur de 120 pieds; le lot 18 forme le coin des rues Chestnut et Eléonore; les lots Nos 19 et 20 mesurent chaque 30 pieds de face rue Eléonore sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles. Les lots 1 2 et 3, avant les bâtisses et améliorations, seront vendus ensemble en bloc et les autres lots séparément.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication; l'acquéreur assumera le paiement, en plus encore de son prix offert, les taxes pour l'année 1895.

Acte de vente pardevant B. Rouen, notaire, aux frais de l'acquéreur.

22 déc—22 26—janv 2 9 16 23

PAR JOHN H. O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété Cottage dans le Cinquième District,

No 69 rue Peters, entre Barthélemy et Verret,

A L'ENCAN.

Succession de Annie Flaherty, femme de Patrick Whelan.

No 40,328—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division B.

PAR J. H. O'CONNOR & Co—ALFRED C. GREEN, encanteur—Bureau No 56, nouveau numéro 334 rue Carondelet.—JEUDI, 21 février 1895, à midi à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, daté et signé dans l'affaire ci-dessus intitulée le 15 janvier 1895, il sera vendu à l'enchère publique, la propriété ci après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le 5me District de cette ville, désigné comme lot No 4 de l'ilet No 17, borné par les rues Peter, Alix, Verret et Barthélemy, d'après un plan de D'Hémécourt, le 18 mars 1842; le dit lot mesure, en mesure française, 30 pieds de face rue Peter sur une profondeur de 120 pieds. Les améliorations sur le dit lot de terre consistent d'un cottage à un étage, connu comme le No 69 de la rue Peters, contenant 6 chambres cuisine, galerie devant, etc, est retiré de la rue, convert en ardoises.

Conditions—Comptant. L'acquéreur déposera 10 0|0 du prix comptant au moment de la vente. Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant W. H. Seymour, Esq., N. P.

17 janv—17 24 31—fév 7 14 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles de maison, Chevaux, Charrette, Harnais, et Hoisting Blocks, à l'encan,

Succession de Patrick Carbrey et sa femme, Anna Carbrey.

No 44,454—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division A.

PAR J. H. O'CONNOR & CO.—Alfred C. Green, encanteur.—Bureau No 56 rue Carondelet (nouveau No 334)—MARDI, le 29 janvier 1895, à 11 heures du matin, sur les lieux, No 318 rue Fulton, entre Felicity Road et la rue Ste-Marie, en vertu d'un ordre de l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté et signé dans l'affaire ci-dessus intitulée le 17 janvier 1895, il sera vendu, à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir:

Meubles de maison,
2 chevaux noirs, 2 chevaux bay, 1 charrette, 1 set de harnais et 8 hoisting blocks; le tout d'après l'inventaire enregistré en cour.

Conditions de vente—Comptant avant d'être délivré.

18 janv—18 19 20 22 27 29.

A louer,

A la Baie St-Louis, dans un des endroits les mieux bâtis et les mieux habités, sur un site charmant, une maison complètement neuve et des plus confortables, réunissant toutes les améliorations modernes, convenable pour une grande famille. S'adresser 94 rue de l'Esplanade.

9 sept

VENTES A L'ENCAN.

PAR DANZIGER & STERN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage double dans le 4me district, Nos 2905 et 2907 rue Annonciation entre 6me et 7me, ilet borné par la rue Laurel.

Succession d'Owen McCauley et femme.

No 43,709—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & STERN, D. DANZIGER, encanteur—Bureau No 341 rue Carondelet—MARDI, 29 janvier 1895, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, en vertu d'un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour paroisse d'Orléans, Division E, rendu et signé le 24 décembre 1894, dans l'affaire ci-dessus intitulée, il sera vendu à l'enchère publique—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges servitudes et avantages y appartenant, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet numéro 39, anciennement connu comme le numéro 41, borné par les rues Annonciation, anciennement Jersey, Laurel, Sixième et Septième, ledit lot est désigné par le numéro 2, d'après un plan dressé par H. Grant, voyer de l'ancienne ville de Lafayette daté le 1er septembre 1846, et déposé en l'étude de L. R. Kenny, ancien notaire; ledit lot mesure 30 pieds de face à la rue Annonciation, sur une profondeur de 120 pieds ou plus (si ledit lot en a droit d'après l'arpentage fait ou à faire) entre lignes parallèles. Les améliorations consistent d'un double cottage couvert en ardoises, Nos 2905 et 2907 rue Annonciation entre les rues 6me et 7me, et contient de chaque côté, trois chambres, etc. loué à $8 de chaque côté.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance à 1 et 2 ans en billets portant 8 pour cent d'intérêt, et toutes les clauses usuelles de garantie; 10 pour cent comptant du prix d'achat seront requis des acquéreurs au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant John T. Michel, notaire, aux frais des acquéreurs.

28 déc—28—janv 1 8 15 22 27 à date

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Michael Donnelly.

No 44,539—Division E—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Maison No 611 rue des Bons-Enfants.

PAR DANZIGER & STERN D. DANZIGER, Encanteur.—Bureau No 341 (nouveau numéro) rue Carondelet.—MARDI, 5 février 1895, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, en vertu d'un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division E, daté et signé le 3 janvier 1895 dans l'affaire ci-dessus, il sera vendu à l'encan—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bons-Enfants, Morales, Musique et Washington, désigné par le numéro cinq de l'ilet No 105 et mesurant trente-trois pieds et huit pouces de face à la rue Bons-Enfants, sur une profondeur, au pied anglais, de cent cinq pieds deux 4|8 de pouce, entre lignes égales et parallèles.

Les améliorations consistent en une maison en bois à un étage ayant quatre chambres, porte cochère pour wagon, etc

Conditions—La moitié ou plus comptant au gré de l'acquéreur et le reste à un an Billet avec 8 pour cent d'intérêt par an à partir de la date de la vente, avec toutes les clauses usuelles de garantie, assurance, honoraire d'avocat, etc. Un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de la vente, acte de vente pardevant H. Heidenhain, notaire, au frais de l'acquéreur.

janv 6 8 15 22 29—fév 2 3 4

PAR D. E. MORPHY.

ANNONCE JUDICIAIRE.

John B. Lallande vs ses Créanciers.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—No 29,164.

PAR D. E. MORPHY, Encanteur.—Il sera vendu, MARDI, le 29me jour de janvier 1895, à midi, à mon bureau, nouveau numéro 518, (ancien numéro 86) rue Magazine, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A., à moi adressé en date du 14 janvier 1895.

Les réclamations entières, intérêts billets à recevoir, certificats de bons, jugements, comptes courants, intérêts sur propriété foncière dans l'Etat du Mississippi et tout l'actif non collecté de l'insolvable ci dessus nommé tout il a fait cession à ses créanciers, ainsi qu'ils sont complètement décrits dans les pièces enregistrées, dans l'insolvabilité ci dessus intitulée et numérotée dans le bureau du greffier de la dite Cour, ensemble et avec tout et partie, les livres et papiers commerciaux appartenant aux affaires du dit insolvable, sujets aux conditions données dans le dit ordre.

Conditions—Comptant
18 jan—18 23 27 29

PAR JAS. A. BRENNAN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Emplacements pour bâtir dans un SITE CHARMANT

—DANS LE—

TROISIÈME DISTRICT,

A UN ILET SEULEMENT DES CHARS ELECTRIQUES.

Encoignure des rues Mazant et St-Claude.

SUCCESSION DE JUSTIN ARRIU.

No 4,438 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A.

PAR JAS A. BRENNAN, Encanteur—Bureau 610 rue Gravier—Il sera vendu à l'encan, MARDI le 5 février 1895, à la Bourse des Encanteurs, 629 et 631 rue Commune, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable Thos. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté et signé le 3 janvier 1895, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Trois certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St-Claude, Mazant, France et Remparts désignés comme lots 1, 2 et 3, sur un plan dressé par Edgar Pilié, daté du 8 décembre 1894, annexé à un inventaire pardevant Frederick Zengel, notaire, daté du 21 décembre 1894 et mesurant comme suit à savoir: le No 1 formant l'encoignure des rues Mazant et St-Claude, et mesure trente (30) pieds de face à la rue St Claude sur une profondeur et façade de cent vingt pieds sur la rue Mazant. Les lots numéros deux et trois mesurent chacun trente (30) pieds de face à la rue St-Claude sur une profondeur de cent vingt pieds, entre lignes égales et parallèles.

Conditions—La moitié ou plus, ou le tout comptant; la balance s'il y en a en deux billets à un an, portant huit pour cent d'intérêt par an et les clauses usuelles de garanties; 20 pour cent doivent être déposés au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Fred Zengel, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.

5 janv—5 6 13 20 27—fév 3 5

PAR JOHN H. O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété-Cottage dans le 1er District,

Nouveaux Nos 1814 et 1816 rue Gasquet, entre Derbigny et Roman,

A L'ENCHÈRE.

Dans l'affaire d'Elizabeth C. Emke vs. Susan McDonald et als.

No 43,745—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C.

VENTE EN PARTAGE.

PAR J. H. O'CONNOR & Co.—ALFRED C. GREEN, encanteur—Bureau, No 56 (nouveau No 334) rue Carondelet.—JEUDI, le 21 février 1895, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre St Charles et Camp, en vertu d'un jugement de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division C, rendu dans l'affaire ci-dessus intitulée le 11 janvier 1895 et signé le 17 janvier 1895, il sera vendu à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Gasquet, Palmyre, Roman et Derbigny, désigné comme lot No 10 d'après un plan par Louis Pilié, le 1er mai 1840. Le dit lot mesure, en mesure américaine, 27 pieds de face à la rue Gasquet sur une profondeur de 109 pieds 10 pouces et 3 lignes, entre lignes parallèles.

Les améliorations sur le dit lot consistent en ce cottage double connu comme les Nos 1814 et 1816 rue Gasquet, avec 5 chambres et pantry de chaque côté. Rapporte un loyer de $288 par an.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et la balance, s'il en reste, en un crédit de un et deux ans, portant un intérêt de 8 pour cent par an, lien du vendeur et toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur déposera 10 pour cent du prix comptant au moment de la vente.

Acte de vente pardevant Fred. Adolph, notaire, aux frais de l'acquéreur.

18jan—18 24 31 fév7 14 21

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriétés de valeur, dans le Deuxième District; l'une, formant l'encoignure nord-est des rues Dauphine et Toulouse, et les autres, portant les numéros municipaux (anciens) 106 et 108 rue Bienville, et 58, 60 et 62 rue Bourgogne.

Dans l'affaire de la

Succession de Christian Jacobs et Susan Klindt, sa femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31,971.—Div. C—En vertu d'un ordre de vente daté du 7 janvier 1895, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre St Charles et Camp, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 21 février, 1895, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° **Un lot de terre,** avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Toulouse, Dauphine, St-Pierre et Bourbon; le dit lot forme le coin des rues Toulouse et Dauphine, et mesure 36 pieds de face rue Toulouse sur une profondeur de 60 pieds et de face rue Dauphine. La bâtisse en briques sur le dit lot de terre est connue comme le coin N.-E. des rues Dauphine et Toulouse. Acquise par Christian Jacobs, par achat de Michael Hockenedel, par acte pardevant Jos Cohn, notaire, le 16 avril 1867, enregistré dans le Bureau de Transfert de cette paroisse, dans le livre No 92 folio 394.

2° **Un lot de terre,** avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans l'ilet borné par les rues Bienville, Douane, Dauphine et Bourbon, et mesurant 32 pieds de face rue Bienville, sur une profondeur de 65 pieds. La maison en bois à un étage sur la dite propriété porte les numéros municipaux (anciens) 106 et 108 rue Bienville. Acquis par Christian Jacobs, par achat de F. C. et C. Christophe et autres, par acte pardevant R. Tanneret, notaire, le 14 janvier 1883, enregistré en le bureau de transferts de cette paroisse, dans le livre No 120, folio 148.

Un lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bourgogne, Bienville, Dauphine et Conti, et mesure 60 pieds de face rue Bourgogne, sur une profondeur de 48 pieds. Le dit lot forme une partie du lot formant le coin des rues Bienville et Bourgogne. La double bâtisse à deux étages avec mansardes, sur la dite propriété portant les numéros municipaux (anciens) 58 et 60 rue Bourgogne, acquis par Christian Jacobs de François Avegno par acte pardevant A. Doriocourt, Jr., notaire, le 9 juillet 1886, enregistré au bureau de transferts de cette paroisse, dans le livre No 127, folio 22.

4° **Un certain lot de terre,** situé dans le Deuxième District de cette ville, rue Bourgogne, entre Conti et Bienville, et l'autre rue étant Dauphine, mesurant, en mesure française 20 pieds de face rue Bourgogne sur une profondeur de 120 pieds ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. La bâtisse à deux étages avec mansarde sur la dite propriété portant le No municipal (ancien) No 62 rue Bourgogne.

Acquise par Christian Jacobs par achat de Hermogène Tio et autres, par acte pardevant Oscar Drouet, notaire, le 15 novembre 1881, enregistré au bureau de Transferts de cette paroisse, Livre No 115, Folio 856.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans,

19 janv—19 25—fév—1 8 15 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriétés très Désirables et de Valeur dans le Sixième District,

—SUR—

L'Avenue Henry Clay.

P. M. Milner vs Mme H. K. Eyrich.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 44,672.—En vertu d'un writ de saisie et vente date le 2 janvier 1895, et d'un ordre de cour daté le 16 janvier 1895, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune entre les rues St-Charles et Camp, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 21 février 1895, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir:

Trois certains lots de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, avantages et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet No 51, borné par les rues Pitt, Prytania et Calhoun et l'Avenue Henry Clay et se touchant et désignés comme lots Nos quatre, cinq et six. Ces dits lots mesurent chacun vingt huit pieds onze pouces et quatre lignes de face à l'avenue Henry Clay et vingt huit pieds onze pouces et deux demi lignes de largeur sur la ligne du fond par les profondeurs suivantes, à savoir: cent vingt-neuf pieds dix pouces et deux lignes entre les lots Nos trois et quatre, cent trente pieds deux pouces et une ligne et trois quarts sur la ligne qui divise les lots Nos quatre et cinq, cent trente pieds six pouces et une ligne sur la ligne qui divise les lots Nos cinq et six et cent trente pieds dix pouces et un quart de ligne sur la ligne qui divise les lots Nos six et sept.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions:

1° Pour du comptant, une somme suffisante pour payer la réclamation du demandeur, soit la somme de six cents dollars avec 8 pour cent d'intérêt par an à partir du 29 septembre 1892 jusqu'au paiement final, 5 pour cent sur le montant du dit principal et intérêt d'honoraires d'avocat, le coût et frais du procès et de la vente, les taxes d'Etat et de ville dues sur la dite propriété.

2° L'acquéreur assumera le paiement d'un billet de six cents dollars daté du 29 septembre 1892 et payable trois ans après la date, portant intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir de la date jusqu'au paiement final et tiré par le défendeur e à son ordre et par elle endossé et garanti par lien de vendeur et hypothèque sur la propriété, concurrente avec la réclamation du demandeur.

3° Et le reste du prix de l'adjudication, s'il y en a, comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

18 janv—18 25—fév 1 8 15 21

ETAT DE LA LOUISIANE, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Je certifie par le présent que le treizième jour de novembre 1894, jugement a été rendu dans cette Cour dans l'affaire ci dessous intitulée, dans les mots et termes suivants, à savoir:

Mme Chas M. Moore versus son mari.
No 43,100—Div. C.

Sur la motion de Harold W. Newman, Esq., avocat de la plaignante, et sur la production de preuve valable de sa demande et la loi et l'évidence étant en sa faveur.

Il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut enregistré ici le 9 juillet 1894 soit confirmé et qu'il y ait jugement en faveur de la plaignante Mme Elizabeth A. Springer, épouse de Charles M. Moore, et contre le défendeur Charles M. Moore son époux, pour la somme de Onze Cent Sept 50|100 Dollars, avec reconnaissance de son privilège, sous la Loi sur toutes ses propriétés foncières et personnelles, décrétant une séparation de propriété et dissolvant la communauté d'acquets et de gains existant entre eux. Il est de plus ordonné que la plaignante soit et elle est par la présente autorisée de conduire des affaires en son propre nom et pour son propre compte et de faire et d'accomplir tout acte comme si elle était une femme seule; tous les frais doivent être payés par le défendeur.

Jugement rendu le 13 novembre 1894.
Jugement signé le 19 novembre 1894.

Signé: F. A. MONROE,
Juge.

En témoignage de quoi, j'ai à ceci mis mon nom et apposé le sceau de la dite Cour, en la ville de la Nouvelle Orléans, ce vingt-et-unième jour de novembre dans l'année de notre Seigneur, mil huit cent-quatre-vingt quatorze.

Signé: JAMES D. RANKIN,
[Sceau] Député Greffier.

22 nov—

JOURNAUX FRANCAIS

Echo de Paris,
Figaro,
Gil Blas,
Intransigeant,
Lanterne,
Petit Journal,
Petit Parisien,
Leurs supl'ents.
France Mode,
Mode Nationale,
P. Echo d Mode
Bon Journal,
Caricature,
Eclipse,
Jnal. Amusant,
Jal. des Voyages
Monde Comique
P. Jnal. p. rire,
Scien. I'trée, etc.

Dépositaires Généraux:
L. DERMIGNY & Cie.
126 W. 25th Street, NEW YORK.

Envois par la Poste dans toute l'Amérique.
DEMANDEZ LA LISTE!
Conditions spéciales aux Marchands

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 44,858, Division D.—Emile Bauman vs. ses créanciers.—Ordre de Cour.—Que la cession des biens du pétitionnaire Emile Bauman, soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice des créanciers du dit insolvable, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Samuel Flower, notaire public, en son bureau, No 41 rue Carondelet, en cette ville, commençant JEUDI, le 21 février 1895 à 11 heures A. M., afin de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, nommer un syndic et voter sur toutes autres affaires qui peuvent leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens dudit pétitionnaire soient suspendues, et que A. J. Murphy, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 14 janvier 1895.
(Signé) N. H. RIGHTOR,
Juge.

Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN Député-Greffier.
22 jan—22 29 fév 20

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de district pour la paroisse d'Orléans—Vignes & Pepin versus leurs créanciers.—No 44,716 — Division B — Ordre de Cour.—Que la cession des biens des pétitionnaires de la raison sociale de Vignes & Pepin, et de Samuel Joseph Vignes, et Louis Arnaud Pepin, individuellement et comme membres de la dite raison sociale, soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de leurs créanciers et il est ordonné qu'une réunion des créanciers soit convoquée et tenue pardevant Martin Voorhies, Esq., notaire, à son bureau, No 5 rue Carondelet, en cette ville, commençant le MERCREDI, 6me jour de février 1895, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre les personnes ou les biens des dits pétitionnaires soient suspendues, et que Geo. C. Préot, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents en ceci.

Nouvelle-Orléans, 2 janvier 1895.
Signé: FRED. D. KING, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
6 jan—5 fois en 30 jours.

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—No 44,889 — Division A — Ordre de Cour—New Basin Manufacturing Co. vs leurs créanciers — Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire, le New Basin Manufacturing Co. soit convoquée et tenue pardevant Chas T. Soniat, Esq., notaire, en son bureau, No 13 rue Carondelet, en cette ville, commençant le 5me jour de février 1895, à 11 heures A. M., dans le but de considérer et déterminer sur application du dit pétitionnaire pour un répit et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la propriété du dit pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 17 janvier 1895.
(Signé): THOS. C. W. ELLIS,
Juge.

Pour copie conforme.
JAS D. RANKIN, Député Greffier.
19 jan—19 29—fév 5

Les avocats trouveront utile à consulter la liste ci-dessous des jours où sont appelables (*retournables*) à la Cour Suprême, les affaires des diverses paroisses de l'Etat:

Acadie, les seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.
Ascension, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.
Assomption, les quatrième lundis de mars et de novembre.
Avoyelles, les seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.
Bâton Rouge, Est, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.
Bâton Rouge, Ouest, les seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.
Bienville, les seconds lundis de mai et de décembre.
Bossier, les seconds lundis de mai et de décembre.
Caddo, les seconds lundis de mai et de décembre.
Calcasieu, les seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.
Caldwell, les seconds lundis de mai et de décembre.
Cameron, les seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.
Est Carroll, les seconds lundis de mai et de décembre.
Ouest Carroll, les seconds lundis de mai et de décembre.
Catahoula, les seconds lundis de mai et de décembre.
Claiborne, les seconds lundis de mai et de décembre.
Concordia, les seconds lundis de mai et de décembre.
De Soto, les seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.
Feliciana, Est, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.
Feliciana, Ouest, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.
Franklin, les seconds lundis de mai et de décembre.
Grant, les seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.
Ibérie, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.
Iberville, les seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.
Jackson, les seconds lundis de mai et de décembre.
Jefferson, les premiers et seconds lundis de chaque mois.
Lafourche, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.
Lafayette, seconds lundis de janvier d'avril et de novembre.
Lincoln, seconds lundis de mai et de décembre.
Livingston, quatrièmes lundis de mars et de novembre.
Madison, seconds lundis de mai et de décembre.
Morehouse, seconds lundis de mai et de décembre.
Natchitoches, seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.
Ouachita, seconds lundis de mai et de décembre.
Orléans, premiers et troisièmes lundis du mois.
Plaquemines, premiers et troisièmes lundis du mois.
Pointe Coupée, seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.
Rapides, les seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.
Red River, les seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.
Richland, les les seconds lundis de mai et de décembre.
Sabine, les seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.
St Bernard, les premiers et troisièmes lundis du mois.
St-Charles, les troisièmes lundis de janvier.
St-Hélène, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.
St-Jean Baptiste, les troisièmes lundis de janvier.
St-James, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.
St-Landry, les seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.
St-Martin, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.
Ste-Marie, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.
St-Tammany, les quatrième lundis de mars et de novembre.
Tensas, les seconds lundis de mai et de décembre.
Terrebonne, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.
Tangipahoa, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.
Union, les seconds lundis de mai et de décembre.
Vermillion, les seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.
Vernon, les seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.
Washington, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.
Webster, les seconds lundis de mai et de décembre.
Winn, les seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.

GOUDRON GUYOT
LIQUEUR HYGIÉNIQUE, PRÉSERVATIVE ET CURATIVE DES MALADIES de la poitrine, de l'estomac et de la vessie. Exiger l'adresse, 19, r. Jacob, Paris.